

Différences

NOVEMBRE 1994 - N° 157

EDITO

PRÉPARONS LE CONGRÈS

Le MRAP tiendra son congrès les 4 et 5 février 1995 à Paris. Un moment essentiel pour explorer toutes les pistes destinées à élaborer ou à développer un antiracisme adapté aux exigences de notre temps. Notre congrès s'ouvrira, en effet, dans un contexte difficile. Nous avons à faire face à une réalité complexe où l'exclusion sociale et économique, l'effondrement des repères, l'incertitude devant l'avenir sont autant d'éléments qui renforcent les réponses et les comportements de type xénophobe ou raciste. Il nous faut pourtant continuer à entretenir l'espoir dans les valeurs qui sont les nôtres.

Depuis notre dernier congrès, nous n'avons pas fait tout ce que nous avions prévu, mais nous avons dû répondre à toutes sortes d'impératifs alors imprévisibles.

Les militants du MRAP n'ont ni à rougir, ni à culpabiliser face au bilan que nous devons faire. Au fil de ces deux années, dans un contexte particulièrement rude, au prix d'efforts de grande ampleur, ils ont su sauver des vies au bord du naufrage, restaurer des droits, apporter le réconfort de la solidarité, affirmer des convictions. Est-ce suffisant ? Certainement pas. Il nous faudra aller encore plus loin en prenant en compte ce que nous sommes et l'état de notre société mais il nous faut prendre aussi conscience des exigences et des demandes nouvelles. Et notamment sur cette capacité qu'a le racisme à s'intégrer dans une démocratie.

Ces tâches supposent l'élaboration de réponses plurielles et collectives. L'éradication du racisme est de la responsabilité de toute notre société, c'est le sens d'une bataille qui se gagnera pied à pied dans laquelle le MRAP a un rôle attendu et important.

Pour relever ce défi, une condition s'impose à nous tous militants, adhérents, sympathisants du MRAP. Les voix, les convictions, les colères, les intelligences, les expériences de chacun doivent être mobilisées pour servir notre combat commun. C'est dire l'importance de chaque contribution.

Votre participation nous est indispensable. Nous devons peser de toutes nos forces pour tenter d'avancer dans la bonne direction.

Mouled Aounit

UNE AFFAIRE DREYFUS EST-ELLE ENCORE POSSIBLE AUJOURD'HUI?

C'est autour de cette question que trois cents personnes ont assisté et participé le 8 octobre dernier au colloque du MRAP qui s'est déroulé au Sénat sous la présidence de Pierre Krausz, professeur d'université. Nous reproduisons presque intégralement () les textes des intervenants.*

A une semaine près, il y a cent ans, le 15 octobre 1894, le capitaine Dreyfus était arrêté parce que Juif. Accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne, après une parodie de procès, il était condamné aux travaux forcés à perpétuité puis déporté à l'île du Diable. Ce n'est qu'après une bataille acharnée d'une partie de l'opinion que Dreyfus devait être gracié puis réhabilité.

Certes l'Affaire Dreyfus a fini depuis longtemps de diviser les partis, la presse et les familles. Certes, le problème de conscience qu'elle posait est depuis longtemps résolu : celui de l'innocence persécutée et de la justice

bafouée. "Même si, comme le remarquait Anatole France, l'issue d'une tragédie fut un triomphe" l'Affaire Dreyfus reste d'une actualité douloureuse. Elle suggère maintes réflexions à ceux qui veulent participer au destin de leur temps. Elle rappelle qu'il ne faut jamais s'en tenir aux vérités officielles, qu'il importe de tout soumettre au filtre de la critique. Elle commande également de résister aux préjugés, aux incitations haineuses qui éloignent les peuples des problèmes réels de la société. Ces dangers sont accrus par la puissance des moyens d'information actuels capables d'induire et de modifier une opinion à grande échelle.

Nous remercions tout d'abord le Sénat de nous avoir permis de présenter cet après-midi d'étude dans sa salle Clemenceau. Ce lieu a une valeur haute en symboles : convaincu dès le début de l'Affaire de l'innocence de Dreyfus, Scheurer Kestner, alors vice-président du Sénat, utilisera tous les moyens officiels et officieux pour faire entendre solennellement sa protestation. Le second symbole réside dans le nom de cette salle : c'est en effet Clemenceau, directeur du journal l'Aurore, qui permit la publication le 13 janvier 1898 du fameux *J'accuse* de Zola et c'est sans doute ce jour là que, selon les propres termes de l'écrivain, plus rien ne put arrêter la vérité.

Lire la suite page 4

DOCUMENT PRÉPARATOIRE POUR LE CONGRÈS DU MRAP

Le congrès du MRAP se déroulera les 3, 4 et 5 février à Paris. Lire pages 9 et 10 un document préparatoire destiné à lancer la discussion et à envisager les modalités de l'intervention des militants.

SOMMAIRE

Chrono du mois.....	p. 2/3
Kurdistan.....	p. 2
Un projet de loi liberticide.....	p. 3
L'Affaire Dreyfus ou l'envers de la citoyenneté.....	p. 4/5
Des Affaires Dreyfus durant la colonisation?.....	p. 5
Les Rosenberg, une Affaire Dreyfus de la guerre froide.....	p. 6
Les structures juridiques actuelles peuvent-elles conduire à une Affaire Dreyfus?.....	p. 7
Les instruments pour la lutte contre l'injustice.....	p. 8
Irlande du Nord : témoignage.....	p. 10/11
Commémoration du 17 octobre 1961.....	p. 12

CHRONO DU MOIS

KURDISTAN SOUS LES PUMAS, LA REPRESSION S'ACCENTUE

Le 24 septembre, la communauté kurde européenne s'est retrouvée à l'occasion d'un meeting culturel organisé près de Maastricht. Des personnalités européennes, des députés de divers pays d'Europe sont venus apporter leur soutien au peuple kurde en lutte pour la reconnaissance de ses droits à vivre en paix et dans le respect de sa dignité au Kurdistan. Le MRAP était représenté par Renée Le Mignot et Alain Callès.

La situation au sud-est de la Turquie est de plus en plus grave. La répression s'accroît et ôte toute réelle possibilité d'ouverture vers une solution pacifique dans cette région. Si, en repoussant une nouvelle fois, le procès des députés kurdes emprisonnés arbitrairement, la Turquie fuit la représentation sur la scène internationale du génocide qu'elle mène à l'encontre du peuple kurde, l'armée poursuit inexorablement ses massacres jusque dans les prisons et continue la destruction systématique des villages avec la déportation de la population. En ignorant l'appel de la Résistance kurde pour un cessez-le-feu. En France, le gouvernement se tait... et vend les Pumas qui servent à pourchasser les Kurdes. Une nouvelle livraison est prévue en janvier.

A l'issue du meeting, des femmes kurdes ont décidé d'effectuer une marche symbolique vers Strasbourg afin de sensibiliser le Parlement européen sur le génocide et demander une action européenne en faveur de la paix. Dès leur départ à Mannheim, elles ont été sauvagement matraquées par la police allemande, l'un des manifestants étant blessé par balle. De son côté la France a interdit cette marche pacifique. Il est urgent que la France et l'Allemagne cessent d'alimenter du point de vue logistique ce génocide et de cautionner le gouvernement qui la pratique en pourchassant les Kurdes vivant sur leurs territoires respectifs. Au contraire, il serait de l'honneur de ces pays d'agir pour l'ouverture de négociations et la reconnaissance du droit à l'existence du peuple kurde. La solution est politique. Elle n'est ni mercantile, ni militaire. L'ignorer, c'est croire, au mépris de ce que nous enseignent l'Histoire et des valeurs de fraternité et de solidarité dont la France se prétend porteuse, qu'un peuple que l'on lamine se soumet. Non, c'est le pousser à redresser encore plus la nuque et à affirmer son existence jusqu'à travers des armes. C'est une voie sans issue qui renforce les nationalismes au détriment de la solidarité que le peuple kurde est en droit d'attendre. La situation kurde découle de la manière dont les pays "développés" ont voulu modeler le monde depuis un siècle. Il est urgent de faire preuve de modestie. Il est urgent d'être à l'écoute des peuples "modèles". Il est urgent d'instaurer des rapports basés sur la reconnaissance des droits des peuples à l'autodétermination.

Alain Callès

OÙ SONT PASSÉS LES RWANDAIS ?

Un drame en chasse l'autre : le Rwanda n'est plus à la une de l'actualité. Il a fallu un excellent reportage diffusé le 20 septembre sur Antenne 2 par *Etats d'urgence*, l'émission de J.-M. Cavada pour nous ramener à l'extermination programmée et réalisée au Rwanda. Quatre journalistes ont rapporté du Rwanda les images insoutenables auxquelles nous ont habitués les journaux télévisés mais ils ont fait plus ; ils démontrent preuves à l'appui deux faits désormais incontournables : le mécanisme des massacres des Tutsis décidés et planifiés par les dignitaires hutus et le rôle plus qu'ambigu de la France dans l'exécution de ce mécanisme. Les journalistes ont, en effet, récupéré une caisse de documents classés "secret défense" ou "confidentiels" abandonnés dans les ruines du ministère de la défense à Kigali. Ces documents dont personne n'a contesté l'authenticité au jour où nous publions ce numéro accreditent l'idée que par la livraison d'armes à l'ancien régime, les autorités françaises se sont rendu complices du génocide perpétré contre un million de personnes au Rwanda.

BOSNIE, 750 000 VICTIMES DE LA PURIFICATION ETHNIQUE

Selon une déclaration de Ron Redmond, porte-parole du Haut Comité aux Réfugiés (HCR), faite le 20 septembre à Genève, 750 000 Musulmans et Croates ont fui les zones sous contrôle serbe de Bosnie-Herzégovine, depuis le début de la guerre. "Dans la seule région de Bjelina, a-t-il affirmé, là où vivaient 80 000 Musulmans avant la guerre, nous estimons qu'il en reste à peine quelques centaines". Les données du HCR se basent sur une compilation de sources provenant des organisations humanitaires comme des autorités locales. D'après ce porte-parole, la purification ethnique se poursuit. "Ainsi, constate-t-il, depuis la mi-juillet, il y a eu quatorze opérations de nettoyage ethnique dans les régions de Bjelina et de Janja au nord-ouest de la Bosnie, qui ont chassé 6 000 personnes de leurs maisons. Dimanche dernier, 2 500 personnes, pour la plupart des femmes, des enfants et des vieillards, ont passé les lignes de front pour rejoindre le territoire aux mains du gouvernement de Sarajevo. Dans les régions de

Banja Luka et de Prijedor, 3800 Musulmans et Croates ont aussi été contraints de partir".

SUITE ET FIN DE L'A.N.I.V

"Le Tribunal de grande instance de Fontainebleau, dans sa séance du 21 septembre, vient de mettre fin à l'existence d'une association négationniste (ANIV) et de condamner ses protagonistes aux dépens et au versement de dommages et intérêts au MRAP et à la LICRA. Ainsi se trouve une fois de plus condamné Philippe Costa qui fut tête de liste du Front National aux élections municipales de Fontainebleau en 1989. Costa avait déjà été condamné pour "voies de fait avec préméditation" envers un journaliste de la *La République*, puis pour négation de crimes contre l'humanité (il avait participé à la diffusion d'un tract titré : "Les chambres à gaz, le plus grand mensonge du XXème siècle?"). Le MRAP se félicite de cette condamnation et appelle à la vigilance contre toute expression du négationnisme. Il demande la mise en jugement rapide de Claude Cornilleau qui, à Crépy-la-Chapelle, avait créé une société de vente d'insignes, livres et objets "d'art" destinés aux nostalgiques du nazisme". Communiqué du MRAP du 22 septembre.

ALGERIE

Tout l'espace réservée à cette chrono ne suffirait pas à rendre compte des violences meurtrières qui se déroulent outre-Méditerranée. Selon un article de Libération du 7 octobre, mille universitaires algériens -d'après les chiffres officiels, trois fois plus selon d'autres sources- auraient quitté leur pays, fuyant le terrorisme. Selon L'Événement du Jeudi, le "narco-islamisme" serait devenu une réalité tangible; la jonction entre les intégristes algériens et les réseaux de la drogue, jusque-là dénoncée (sans preuve, et pour cause!) par les démocrates algériens semble avoir donné lieu à des enquêtes policières fructueuses sur le territoire français. Les actes de violence se sont multipliés ces dernières semaines. Assassinat de Cheb Hasni, un chanteur de raï, le 29 septembre et de Ali Tahanaoui, le 5 octobre, dirigeant d'un club de football, sonnent comme une escalade dans la violence la plus aveugle qui soit. Exécutés aussi plusieurs étrangers dont deux français; le corps de l'un d'entre eux, un industriel, a été retrouvé le 8 octobre. Enlèvement durant

deux semaines du chanteur kabyle, Matoub Lounès. Grève générale en Kabylie les 4 et 5 octobre à l'appel du Mouvement Culturel Berbère. En France, le Collectif sur l'accueil des demandeurs d'asile et exilés d'Algérie a dénoncé le 11 octobre le fait que l'Algérie soit devenue une souricière : fermeture des frontières avec le Maroc, et en passe de l'être avec la Tunisie; blocage des visas pour la France. Le ministère des Affaires étrangères a fait savoir que toutes les demandes parvenues avant le 6 octobre ne pourront être satisfaites et que toute la procédure est recommencée. Ces demandes de visas sont désormais traitées en France, à Nantes, et non plus auprès des consulats français en Algérie.

LA SUISSE ANTIRACISTE A VOTÉ

Consultés par référendum sur l'adoption d'une loi destinée à réprimer certains délits à caractère raciste, 54,7 % des Suisses ont voté oui le 25 septembre. Approuvée à une écrasante majorité par le parlement helvétique, cette nouvelle loi s'est attirée la contestation des milieux nationalistes et d'extrême droite. Ces opposants ont réussi à réunir les 58 000 signatures requises pour obtenir l'organisation d'un référendum sur la question.

PLUS INTEGRISTES QUE ÇA ?

D'après le journal *Le Monde* du 28 septembre, le gouvernement saoudien a reconnu le 26 septembre avoir procédé à des arrestations massives de fondamentalistes. Il est difficile de concevoir que le régime de Riyad soit aux yeux de certains des citoyens de ce pays gouverné de manière trop laïque. Pourtant selon le communiqué officiel des autorités saoudiennes, 110 personnes auraient été arrêtées dont deux dignitaires religieux dont l'incarcération a été bénie par l'Assemblée des grands oulémas, organisme consultatif constitué de théologiens, proche du roi Fahd. A suivre.

ASILE, LES SELLAMI VOISINS SOLIDAIRES

Le tribunal administratif de Grenoble a, par un jugement rendu le 23 septembre, refusé la reconduite en Algérie d'un ancien élu du FIS

et de sa famille, installés dans un petit village de la Drôme, Pierre-longue, où la population s'est mobilisée pour exprimer son attachement à cette famille. Mais M. Sellami n'a pas obtenu l'asile politique et l'autorité administrative a été invitée à lui trouver, ainsi qu'à sa famille, une autre terre d'accueil. M. Sellami a été victime de pressions et de menaces lorsqu'il a voulu démissionner du FIS. Pour le MRAP, le devoir d'asile s'impose. Dans un communiqué rendu public le 27 septembre, le MRAP constate que "la famille Sellami vient d'être assignée à résidence à Tain l'Hermitage dans la Drôme. (...) Ce cas illustre de façon frappante l'absurdité de l'interprétation restrictive que notre pays donne de la Convention de Genève : on admet d'un côté la réalité des menaces sur la vie des gens et on affirme de l'autre que leur cas ne relève pas de la Convention. Après avoir saisi le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux, le secrétaire général du MRAP vient d'envoyer une lettre au Premier ministre demandant pour cette famille une autorisation exceptionnelle de séjour à titre humanitaire. De son côté, le MRAP de la Drôme et d'autres organisations sont reçus le 28 septembre par le Préfet". Enfin, dans un communiqué commun en date du 29 septembre, le MRAP, la LICRA, SOS Racisme et la Ligue des Droits de l'homme ont signé un texte commun dans lequel ils "expriment leur solidarité avec la famille Sellami et leur soutien aux habitants du village de Pierre-longue. Ils s'étonnent que malgré la reconnaissance de fait de la menace qui pèse sur cette famille, la France, au lieu d'assurer son droit à la protection, cherche à les renvoyer dans un autre pays".

FOULARDS, LA FIÈVRE

La circulaire Bayrou sur le port du foulard à l'école laïque est rendu publique le 20 septembre. Le texte intégral a été publié par nombre de quotidiens nationaux et régionaux. Il comporte une annexe formulée comme une proposition d'article à insérer dans le règlement intérieur des établissements dont les deux premiers paragraphes résumant la position du ministère en la matière : "Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans l'établissement. Mais les signes ostentatoires, qui constituent en

eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits". Suite au très abondant commentaire médiatique de ce texte, les affaires dites du foulard ou improprement du tchador se sont multipliées. Le MRAP a, pour sa part, défini sa position en ces termes : «Après Goussainville, c'est à Lille que resurgit l'affaire des foulards» qui secoue les établissements scolaires. En l'état, tout porte à craindre que d'autres établissements risquent d'être touchés. Le MRAP, fermement attaché aux valeurs de la laïcité, exprime son inquiétude devant cette escalade d'affaires des foulards concentrée dans le temps et dans l'espace. Cet état de fait peut s'apparenter à une provocation inadmissible. Ce climat peut concourir non seulement à jeter le discrédit sur un Islam modéré, mais aussi il est de nature à exacerber le racisme. Dans ce cadre, le MRAP dénonce toutes les manipulations ou provocations dont ces jeunes filles, otages parfois, peuvent faire l'objet. Le MRAP estime qu'il convient d'appréhender avec discernement et nuance la résolution de ces tensions. Dans ce cadre, dialogue doit être conjugué avec fermeté et pragmatisme dans le souci permanent de préserver l'intérêt de l'enfant et le droit à l'éducation". Communiqué du 4 octobre 1994.

ROULEAU COMPRESSEUR

Charles Pasqua a présenté au Conseil des ministres du 5 octobre un nouveau projet de loi modifiant encore une fois l'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Il s'agit de l'extension des "zones d'attente", en fait de la création de ces zones dans les "gares ferroviaires où s'arrêtent des trains en provenance de l'étranger". Ce énième projet vise les demandeurs d'asile qui attendent dans ces "zones de non-droit" que leur requête soit filtrée par la préfecture et, en cas de refus, d'être remis dans l'avion. Autre nouvelle disposition de ce projet : "le délit de faciliter l'entrée et les séjours irréguliers d'un étranger en France sera étendu au fait de (les) faciliter dans l'un des Etats parties de la convention de Schengen, et quelle que soit la frontière franchie".

LES SANS-LOGIS FRAPPENT A LA PORTE

Plusieurs dizaines de personnes ont célébré le 49ème anniversaire de la "loi de la réquisition" à Paris.

Les personnalités -Albert Jacquard, Jacques Higelin, Monseigneur Gaillot, et associations (dont le MRAP représenté par Mouloud Aounit) qui manifestaient, demandent l'application de cette loi qui permettrait de loger les sans-abri alors que des milliers de logements sont vides. La délégation qui souhaitait être reçue par les responsables de la préfecture avaient en poche 800 formulaires officiels de "demande d'attribution d'office" remplis par des personnes sans logis ou mal logées et indiquant chacun un logement vide appartenant à une administration ou à une société privée.

PRIX NOBEL DE LA PAIX

Le prix Nobel de la paix 1994 a été décerné, le 14 octobre, conjointement à Itzhak Rabin, Premier ministre israélien, Shimon Pérès, chef de la diplomatie de l'Etat juif, et Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne.

TALISMA NASREEN, TOUJOURS INDÉSIRABLE

Dans une interview accordée au Monde du 15 octobre, M. Pasqua persiste et signe : à ses yeux, Talisma Nasreen est toujours indésirable en France. A la question du journaliste : «Donc vous étiez hostile à une tournée de Talisma Nasreen en France?», M. Pasqua répond clairement : 'Oui, et je le reste. Qu'elle fasse la promotion de son livre, qu'elle visite la France, c'est très bien je n'y vois pas d'inconvénient. Mais une tournée publique, c'est un autre problème. J'ai à me préoccuper des conséquences sur la sécurité intérieure du pays. Et j'ai suffisamment de forces de police mobilisées dans d'autres actions pour ne pas souhaiter être obligé d'assurer ce type de sécurité». Concernant le refus du gouvernement français d'accorder un visa d'une semaine à l'écrit, le MRAP a rendu publique un communiqué datant du 7 octobre dans lequel il dénonce cet acte et considère que "sa venue en France pour une semaine, comme elle le souhaitait, eût honoré notre pays où elle venait répondre à plusieurs invitations prestigieuses. Le spectacle est peu reluisant des ministres de la République se rejetant mutuellement la responsabilité de l'affront fait à une femme qui incarne le courage face aux impitoyables ennemis de la dignité et des droits humains. Il convient de réparer au plus vite la faute commise. Que Madame

Talisma Nasreen soit dans les plus brefs délais l'invitée de notre pays où l'attendent et l'accueilleront, innombrables, celles et ceux qui l'admirent et sont solidaires de son combat".

Chérifa Benabdessadok

UN PROJET DE LOI LIBERTICIDE

Le projet de loi sur la sécurité dont le débat a été entamé le 5 octobre par l'Assemblée nationale doit prochainement revenir devant le Sénat. Ce projet concerne notamment la vidéosurveillance et l'autorisation de la fouille des voitures aux abords des manifestations.

La question de la sécurité devenant une des préoccupations essentielles de la population, le gouvernement à l'approche des présidentielles s'emploie à démontrer qu'il entend lutter activement en faveur de la sécurité des personnes et des biens. Or, sous couvert de lutter contre l'insécurité, le projet de loi présenté par Monsieur Charles Pasqua apporte à de vrais problèmes des réponses démagogiques au travers de dispositions particulièrement dangereuses pour nos libertés publiques et la protection des libertés individuelles:

- fouille systématique des véhicules à l'approche des lieux de rassemblement et de manifestation.
- interdiction de manifestation pour une durée maximale de trois ans, des personnes "s'étant rendues coupables d'infractions lors de manifestations précédentes" (attention au tagage et bris de glaces, inscriptions sur les murs!...)
- et pour les étrangers, interdiction de territoire français d'une même durée.
- vidéosurveillance de tous lieux en toutes heures.
- concentration de pouvoir entre les mains des Préfets au détriment des magistrats....

La liste est longue des mesures préconisées qui portent notoirement atteinte à des libertés fondamentales telles que le droit de manifester, la liberté d'aller et venir, le droit au respect de la vie privée et au principe de la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires. Sous le fallacieux prétexte de protéger les personnes et les biens, le gouvernement écorche gravement les valeurs fondamentales de notre République. En cela, Monsieur Pasqua poursuit activement la politique du "bouc émissaire" qu'il a déjà mise en oeuvre avec les lois qui portent son nom assimilant jeunes, étrangers, manifestants, à de dangereux délinquants. C'est une suite logique d'une dérive inquiétante de l'Etat de droit. En effet, l'acceptation hier des lois contre les droits et libertés fondamentaux des immigrés permet aujourd'hui des atteintes aux libertés de tous. 4 octobre

INTRODUCTION

Je tiens, au nom du Bureau national du MRAP, à remercier les intervenants qui apportent, par leur compétence, leur solidarité à la cause de la solidarité dans la lutte contre le racisme.

Je voudrais aussi rendre hommage à tous les militants du MRAP qui ont contribué à la réalisation matérielle de cette manifestation. Pour terminer cette introduction, je voudrais saluer la mémoire de Pierre Paraf, ancien

président du MRAP décédé en 1990. Cet enfant du siècle, dont la jeunesse a baigné dans l'Affaire Dreyfus, a largement contribué à cette vaste campagne de sensibilisation pour la fraternité et la tolérance. Merci également à Claude Cheysson, ancien ministre, d'être présent à notre rencontre.

Pierre Krausz
Membre du Bureau national du MRAP

(1) Les courts extraits que nous avons dû supprimer par manque d'espace sont indiqués par des points de suspension. Le texte de l'intervention de Clément Weill Raynall, journaliste, qui portait sur l'affaire du sang contaminé, ne nous est malheureusement pas parvenu.

L'AFFAIRE DREYFUS OU L'ENVERS DE LA CITOYENNETÉ

Lire l'Affaire Dreyfus comme un objet d'exclusion donc de répression demande à ce que l'on s'interroge sur les référents doctrinaux de cette fin de siècle. Au XIX^e siècle, se forme une philosophie raciste à fondement biologique due à l'imagination fertile d'un Arthur de Gobineau. Jules Soury, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études, se propose de convertir le nationalisme du tournant du siècle en racisme radical. Ainsi dans son livre, Campagne nationaliste, cet auteur souligne à quel point l'affaire Dreyfus constitue "le réactif par la vertu duquel deux France se sont séparées, éloignées pour toujours, comme d'irréconciliables ennemies. Les Francs-Maçons, les Protestants et les Juifs représentent, en face des catholiques, la pensée libre, sans tradition, sans servitude volontaire. Entre les uns et les autres, l'état de guerre est fatal... L'âme française a besoin d'être retrempee dans le feu et de subir un nouveau baptême de sang". Entre les "Juifs" et les "aryens", ajoute-t-il, retentissent des cliquetis d'épée.

Pourquoi après l'acte émancipateur des Juifs par la Révolution Française et son décret de 1791, l'Affaire Dreyfus montre-t-elle en creux un envers de citoyenneté avec la dénonciation particulièrement virulente d'un particularisme religieux, le "judaïsme", particularisme auquel Dreyfus s'identifie si peu du moins dans la défense de son honneur d'officier français?

LES HERITAGES DE LA PENSEE GRECQUE⁽¹⁾

Qu'est-ce qui est exalté dans l'ordre du politique sous la Troisième République fin de

siècle? Le point que je développerai est celui des héritages de la pensée grecque. Ce que l'on peut appeler le "modèle républicain" prend corps dans les premières années du XX^e siècle au moment où le régime, longtemps contesté, acquiert une solidité qui se manifeste par l'adhésion populaire lors des élections et le triomphe d'une culture politique. La citoyenneté suscite un flux de représentations, de croyances et de désirs où se dissout ce qui est le propre de l'homme : une conscience personnelle inquiète et qui suscite par cette anxiété même les audaces de la liberté. Lorsque la société dévalue l'homme, le pouvoir démocratique est affaibli. La Science ou présumée telle a, au XIX^e siècle, légitimé "l'infériorité" de l'autre, elle a façonné son image : le nez busqué du juif, ou ses caractéristiques morales, la perversité de l'Arabe. Toute la littérature antisémite se nourrit du climat intellectuel propre à la fin du XIX^e siècle où la vogue de l'occultisme et le goût pour l'irrationnel le disputent à l'enthousiasme suscité par les nouvelles sciences que sont l'anthropologie et la biologie, "science" qui légitime la notion de race et ses dérivés meurtrières. Alexis Carrel, prix Nobel de médecine, en 1912, auteur du best-seller des années 30, *L'homme cet inconnu*, tient une place à part dans l'histoire de la médecine. Le livre sert parfois à légitimer des thèmes comme le déclin des grandes races blanches et la sélection des élites.

LE NATIONALISME⁽²⁾

Avec le culte de la revanche dû à la perte de l'Alsace-Lorraine au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870, le nationalisme

républicain est une réalité. Avec ce nationalisme exacerbé, la patrie s'incarne davantage dans une terre, s'enracine dans une origine ethnique particulière, retrouve une dimension communautaire.

Ce nationalisme va mener droit aux "doctrines de haine" de Drumont, auteur de la *France juive*, ouvrage publié en 1886. Cette oeuvre qui en est aujourd'hui à sa deux cent unième édition, combine savamment l'antiju daïsme des Pères de l'Eglise avec une haine d'essence populiste, à l'encontre de la finance juive. En vérité, la pensée d'Edouard Drumont n'a rien de bien original.

Les écrivains contre-révolutionnaires Louis de Bonald, Louis Veuillot, directeur du journal catholique *l'Univers*, et Ernest Renan, mais aussi l'historien républicain Jules Michelet et les socialistes "utopiques" comme Charles Fourier et Joseph Proudhon, lequel pétitionne en faveur de l'abolition des synagogues, s'en prennent tous au judaïsme et aux Juifs, généralement considérés comme pervers et destructeurs. En 1845, le disciple de Fourier, Alphonse Toussenel, publie le premier livre de fond de l'antisémitisme de gauche dont le titre, *les Juifs, rois de l'époque*, vise "l'hégémonie de la finance juive", et fournit à Drumont une caution politique. (...)

A droite, le nationalisme républicain compte ses héros d'estrade et de journal, comme Rochefort, comme Déroulède qui va à l'occasion de l'Affaire, relancer sa ligue des patriotes. Pour Louis Dumont, avec le désastre de la guerre de 1870-1871, la droite s'approprie le concept de nation : le nationalisme en devient inévitablement l'idéologie

correspondant dès lors à un territoire bien concret, celui de l'espace hexagonal mutilé. Ceci n'est pas sans conséquence sur le déroulement de l'Affaire Dreyfus et du comportement même de l'accusé. (...)

L'UNIVERSALISME COMME REBOND DES NATIONALISMES

Ce que Dreyfus ne voit pas, c'est que le temps de l'universalisme tel qu'il est conçu par la philosophie des Lumières est terminé et qu'il se trouve remplacé par un culte de la nation que certains estiment incompatibles avec la présence de ceux qui restent considérés comme étrangers à l'identité française. Si au XVIII^e siècle, la pensée des Lumières valorise la tendance universaliste au détriment des particularismes, à la fin du XIX^e siècle, on observe deux tendances complémentaires et contradictoires : l'aspiration à l'universel et le besoin de construire une identité, d'appartenir à un groupe plus petit que l'Humanité. Qu'en est-il de cet universalisme républicain?

L'Affaire Dreyfus ne peut se comprendre dans un cadre uniquement franco-français. A la fin du XIX^e siècle, l'Europe divisée par l'esprit de conquête, déchirée par des rivalités historiques et coloniales, minée par le fanatisme religieux et l'antagonisme des races, risque de devenir selon les contemporains un enfer. L'Universalisme fin de siècle naît de l'intériorisation d'un sentiment de perte et donc de la conscience d'un monde à construire. On rêve avec la création de la Croix Rouge en 1884 à une philanthropie plus humaine, plus civilisée. La foi dans le Progrès, la marche triomphante de l'Histoire qui enfante l'âge civilisé, l'accroissement des communications fondent la philosophie universaliste des "intellectuels" de la fin du XIX^e siècle. Cependant, ces valeurs universalistes sont en crise. Serait-il bon, se demandent les juristes spécialisés dans le droit comparé, que tous les peuples civilisés eussent les mêmes lois, au moins celles générales et fondamentales qui composent le code civil, commercial et pénal. En réalité, à l'ère des Empires, l'universalisme exclut, sépare l'homme civilisé du barbare. Le grand juriste allemand Bluntschli dont l'oeuvre fait date au XIX^e siècle estime que c'est seulement chez les peuples civilisés que le sentiment du droit arrive à son plein développement. Von Litz, fondateur de l'Union internationale de droit pénal, estime que les "demi-civilisés", c'est-à-dire les états colonisés ne font partie de la communauté internationale que dans la mesure où ils sont liés par traités avec les Etats civilisés. Cette inégalité de civilisation rejaille sur la conception de l'organisation internationale; celle-ci n'implique, en effet, aucune proclamation d'égalité ou de permanence dans les relations humaines.

(...) Pour les juristes rassemblés à Paris en 1900 au Congrès de droit comparé, à côté d'une unification qui cosmopolise le Droit,

il doit rester place pour l'autonomie de chaque nation, il faut maintenir "le moi subliminal" de la nation. On remarque, en effet, qu'en dépit de son dynamisme, le mouvement intellectuel en faveur d'une philosophie universaliste a été impuissant à empêcher les guerres et les conflits. Les valeurs morales sur l'universalisme suscitent le doute et le scepticisme. On désigne les figures du "mal" qui alimente le vaste réservoir des forces criminelles, en un mot, l'étranger fait peur. Pourra-t-on, demande le juriste Raoul de la Grasserie au Congrès de droit comparé de 1900, appliquer la même législation au musulman et au chrétien, au méridional et au septentrional, à l'habitant d'un pays pauvre et à celui d'une démocratie? Pour Raoul de la Grasserie, l'évolution n'est pas partout au même degré d'avancement. Ce mouvement intellectuel dont je viens de dessiner brièvement les contours ne s'est pas réduit à un mouvement doctrinal. Ce fut aussi une action brutale et parfois meurtrière. Ainsi, le capitaine juif Armand Meyer fut tué en duel, affaire qui, selon *L'Echo de Paris*, marque le commencement d'une guerre civile.

CONCLUSION

Je terminerai non pas sur l'envers de la citoyenneté, mais sur l'endroit. La citoyenneté comme le montre l'Affaire Dreyfus, reflète les déchirements d'une société.

Elle ne s'impose pas par la vertu de mécanismes qui lui seraient propres : elle a besoin des hommes qui en la vivant en eux, la font vivre pour tous. La citoyenneté est porteuse d'une exigence morale. Or, cette exigence n'est pas définissable dans l'abstrait, son contenu est déterminé à la fois par l'insatisfaction que procure une situation présente et l'image de ce que serait un ordre politico-social meilleur. Toute l'histoire prouve que la citoyenneté réalisée n'est jamais qu'un moment du mouvement démocratique. Ainsi, la citoyenneté n'est pas seulement une formule d'organisation politique ou une modalité d'aménagement des rapports sociaux; elle est une valeur. C'est cela qui constitue le moment Dreyfus et qui en fait le prix.

(1) Voir sur ce point l'ouvrage publié sous la direction de S. Berstein et de O. Rudelle, Le modèle républicain, et en particulier l'article de Henri Van Effenterre. La cité grecque, modèle de la République des républicains, Ed. P.U.F., 1992

(2) La bibliographie sur ce thème est immense. Citons l'ouvrage de Pierre Birnbaum, La France aux Français, histoire des haines nationalistes, Ed. Seuil, 1993, et celui de Michel Winock, Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France, Ed. Point Histoire, 1982

Annie Lamarre

Historienne, maître de conférence
à l'université de Besançon

DES AFFAIRES DREYFUS DURANT LA COLONISATION?

Si on définit l'affaire Dreyfus comme une machination à des fins d'exploitation politique en s'appuyant sur des sentiments antisémites, non, il n'y a pas eu d'affaire Dreyfus dans l'Algérie coloniale. Bien que cette affaire y ait eu des échos graves et vastes. L'affaire a éclaté une vingtaine d'années après le décret Crémieux qui a accordé aux juifs indigènes, comme on disait à l'époque, la citoyenneté française. Cette affaire a trouvé dans la population européenne un terrain favorable à l'antisémitisme. Dans le compartimentage de l'époque coloniale, les juifs occupaient la place la plus basse des catégories "supérieures". Drumont avait été élu député d'Alger sur le mot d'ordre "débarrassons l'Algérie des juifs" et sur l'annulation du décret Crémieux. Pendant la période du procès Dreyfus des manifestations de violence à l'égard des Juifs ont été organisées, des commerces ont été incendiés. Des journaux antisémites étaient publiés comme *L'antijuif*. Voilà pour le contexte algérien de l'Affaire Dreyfus.

Mais on a connu une espèce d'Affaire Dreyfus avec l'affaire Al Okbi. Cet homme était membre de l'association des Ulémas, qui s'était constituée dans les années 30. A cette époque, l'ordre colonial soutenait tout ce qui favorisait les croyances superstitieuses. Le bureau des Affaires indigènes, c'est-à-dire les services de police, décidait de la nomination des imams et des responsables de mosquées. C'est ainsi que l'on récompensait les *fidèles serviteurs de la France*. Dans ce contexte, les Ulémas étaient considérés comme dangereux par l'administration française. On imaginait qu'aux revendications d'ordre religieux allaient s'adjoindre des revendications sociales et nationales.

En 36, le mouvement social a pris une certaine force. Les différents partis algériens et des associations se sont regroupés pour demander à être reçus à Paris et présenter leurs revendications. A ce moment-là, un homme éclairé, Violette, mettait au point un projet timide mais réformateur pour l'époque qui consistait à faire passer 20 000 Algériens du statut de sujets au statut de citoyens. Le muphti de la Mosquée d'Alger, un homme à la solde de l'administration et nommé par elle, s'appelait Kahoul Benghali. Lors du rassemblement organisé par la délégation pour rendre compte de sa visite à Paris, le muphti est assassiné de plusieurs coups de couteau.

Une personne soupçonnée d'être l'assassin est dénoncée par les milieux de la prostitution et arrêtée. C'est un nommé Akacha, il est torturé, on lui fait signer des aveux. Il dit qu'il a été payé par El Okbi pour tuer Benghali. El Okbi est arrêté à son tour ainsi qu'un industriel algérien, Abbas Turki, lié aux Européens libéraux et responsables de plusieurs partis et mouvements algériens.

Puis, Akacha revient sur ses aveux. Les choses vont traîner. Il est mis en liberté provisoire. Un non-lieu est prononcé un an après. Mais sous la pression des pieds-noirs, il doit à nouveau comparaître. Le gouvernement du Front populaire renonce à ses projets (Blum-Violette) et tombe. Le procès a lieu finalement en 39. Ce procès fait apparaître l'innocence de Okbi et apporte la preuve que c'est l'administration coloniale qui a commandité l'assassinat. La couverture du procès est faite pour *l'Algérie Républicaine* par Albert Camus.

Henri Alleg
Ecrivain

L'AFFAIRE ROSENBERG, UNE AFFAIRE DREYFUS DE LA GUERRE FROIDE

L'Histoire, c'est connu, ne repasse pas les plats. Les événements, qui se succèdent sans fin, dépendent de circonstances si foisonnantes et d'acteurs si divers d'un lieu ou d'une époque à l'autre, que rien ne se répète jamais à l'identique. Sous cet angle, à la question-titre de ce colloque, on devrait d'entrée de jeu répondre: non! Pourtant, il survient, au fil du temps, des épisodes ou des personnages marquants qui font exemple et symbole. On parle d'une Saint-Barthélémy, d'un Waterloo diplomatique, ou encore d'un Judas, d'un Néron, d'un Quisling... C'est que, parmi les multiples pièces qui constituent ces puzzles singuliers, dans des situations différentes, il arrive que certaines se ressemblent, ou se reproduisent, ou persistent. Mais comme le rapprochement ne porte que sur quelques données, les plus frappantes, pour établir une corrélation, on s'expose à ne retenir que des aspects superficiels ou secondaires; Trop souvent, de tels parallèles s'avèrent grossièrement approximatifs, ne visant qu'à étayer une position partisane. Donc, prudence!

A propos de l'affaire Rosenberg, bien des commentateurs ont invoqué l'affaire Dreyfus. Une telle comparaison est-elle valable? Pour l'apprécier, le mieux est d'analyser en détail analogies et discordances. (...)

Aux Etats-Unis en 1950, Ethel et Julius Rosenberg sont accusés, comme Alfred Dreyfus en France, en 1898, d'avoir communiqué à l'ennemi des secrets vitaux de la Défense nationale, et mis ainsi en grave péril la sécurité de leur pays. Dreyfus, condamné à la déportation perpétuelle en forteresse, les Rosenberg, à la chaise électrique, proclament désespérément leur innocence.

Les "preuves" brandies contre eux soulèvent le doute, dès qu'on les examine avec un minimum d'esprit critique. Si bien que la première initiative des amis des Rosenberg consiste à publier le compte-rendu sténographique du procès : tous ceux qui prendront connaissance, à travers le monde, de ces 1715 pages, se convaincront qu'ils sont en présence d'une ignoble machination. Le procès de Dreyfus, lui, s'était déroulé à huis-clos, ce qui interdisait l'analyse des faits et des débats. Pour compenser l'inanité des griefs avancés, les juges inventèrent le "dossier secret" (aujourd'hui, on ferait valoir le secret Défense), paravent de toutes les suspensions. (...)

Un dossier vide, deux dossiers vides. Les subterfuges pour y remédier se font écho d'une affaire à l'autre. Effectivement, des actes d'espionnage ont eu lieu dans les deux cas. Mais pour les attribuer aux faux cou-

pables, il faut détourner l'attention des vrais, et faire preuve envers eux d'une étrange mansuétude. Le bordereau imputé au capitaine Dreyfus émanait en fait du commandant Esterhazy. Celui-ci, jugé après bien des attermoiements, est acquitté. Concernant l'espionnage nucléaire aux Etats-Unis, on sait parfaitement aujourd'hui, d'une part que les savants de l'URSS ne manquaient ni de capacités ni de moyens et travaillaient sur les mêmes bases que leurs collègues américains; et d'autre part que les informations en provenance de Los Alamos leur apportaient d'utiles solutions techniques. En août 1945, les engins américains détruisent Hiroshima et Nagasaki; la première bombe A soviétique explose en juillet 1949; pour la bombe H, l'URSS devancera les Etats-Unis.

Les documents, désormais accessibles, de l'ex-Union Soviétique, les propos ou les mémoires d'anciens responsables du KGB aident à reconstituer ce qui s'est passé avec assez de précision. Les Rosenberg sont absents des réseaux d'espionnage connus, ils ne figurent pas dans les fichiers. Des rapports établis par le physicien Klaus Fuchs, transmis par Harry Gold à un agent soviétique, ont passé notamment par le couple Morris et Lona Cohen, une fois peut-être par Greenglass. Des sommités comme Oppenheimer, Pontecorvo, Fermi, Szilard n'hésitaient pas, semble-t-il, à soutenir les efforts de l'URSS, désireux qu'ils étaient de renforcer la coalition antinazie, et redoutant par-dessus tout que l'Allemagne ne parvienne la première à posséder la bombe. Car cela se situe, soulignons-le, au début des années 40, en pleine guerre, alors que l'URSS et les Etats-Unis étaient alliés.

Les plus illustres savants ne seront pas inquiétés, soit que les autorités américaines aient ignoré leur attitude, soit qu'elles aient craint de se priver de leur talent. Les vrais espions découverts sont condamnés aux peines habituelles : dix, quinze ans de prison, bientôt réduites pour ceux qui ont coopéré avec le FBI, à commencer par Greenglass, quand ils ne sont pas échangés contre des espions occidentaux arrêtés à l'Est.

La campagne systématique des dirigeants politiques et des médias orchestrée contre Dreyfus et, plus tard, contre les Rosenberg, fait d'eux, d'emblée, des traîtres patentés. Dans la seconde affaire, le procès étant public, les organisateurs se voient obligés de respecter des règles élémentaires. Faute de charges crédibles, Ethel et Julius Rosenberg ne sont formellement inculpés que de "conspiration en vue de se livrer à l'espionnage". Mais pour la grande presse, dès le len-

demain de leur arrestation, il va de soi qu'ils ont volé le secret de la bombe atomique au profit des Russes.

Le jury les déclare coupables, dans le cadre strict fixé par l'acte d'accusation : oui, ils ont conspiré en vue de se livrer à l'espionnage. Il suffit, avait insisté le juge, qu'ils aient voulu ou tenté, sans que leur projet se concrétise. Les jurés acquiescent d'autant plus facilement que la propagande mac-carthyste, ainsi que la Loi Mac Carran sur la Sécurité intérieure, votée à cette fin et reconnue par la suite contraire à la Constitution, désignent comme agent de l'ennemi tout "communiste", appellation étendue aux progressistes, aux pacifistes, aux anciens supporters de Roosevelt, bref à quiconque ne se plie pas au conformisme ambiant.

Après des mois de bourrage de crânes, dans une atmosphère de haine et de peur, le juge Kaufman peut alors prononcer une condamnation déconnectée de la question posée au jury. Par une extrapolation juridiquement monstrueuse, en insérant ses fausses accusations non pas dans la période où se sont produits les faits, mais dans le présent de l'affrontement avec l'URSS, il motive sa sentence en un discours aberrant: "Votre conduite, en remettant la bombe A entre les mains des Russes (...) a déjà causé, à mon avis, l'agression communiste en Corée, avec, comme conséquence, des pertes dépassant 50 000 personnes et qui sait combien de millions d'innocents paieront le prix de votre trahison. En vérité, vous avez sans aucun doute changé le cours de l'Histoire au détriment de votre pays" (...)

L'antisémitisme est le moteur de l'Affaire Dreyfus (...). Dans les années 1950, aux Etats-Unis, si peu de temps après Auschwitz, les leaders de l'Occident se doivent d'éviter le soupçon d'antisémitisme, alors même qu'ils se consacrent au redressement économique et militaire de l'Allemagne non-dénazifiée.

ROUGES ET...JUIFS

Le maccarthysme a précisément pour but de faire admettre ce stupéfiant renversement des alliances, dur à avaler après les sacrifices et les traumatismes de la guerre contre le nazisme. La cible n'est pas, comme au temps de Dreyfus, un groupe nettement délimité, tenu pour responsable de tous les maux; elle se cache dans la conscience de chaque Américain qui croit encore aux valeurs exaltées dans la série de films diffusés quelques années auparavant: "Pour quoi nous combattons".

Il s'agit d'extirper de chacun l'espoir dans le progrès, la justice, l'entente entre les peuples, qui ne sont plus de mise. Le bouc émissaire n'est plus, comme dans la France du 19ème siècle finissant, un officier en vue, devant incarner une domination néfaste, mais deux citoyens ordinaires, porteurs de ces idéaux qu'il est urgent d'étouffer.

Dans le contexte de la guerre froide, les Rosenberg sont dénoncés d'abord et surtout en tant que "rouges". Qu'ils soient juifs, c'est un "plus" fort judicieux, car cette notion, avec les calomnies qui s'y attachent, et qu'il est superflu d'explicitier, appelle plus sûrement à se distancier d'eux, rend plus évidente

leur nocivité. Ce n'est pas un hasard non plus si les principaux intervenants du procès sont juifs également : le juge, le procureur, son adjoint, la plupart des témoins. Précaution ambiguë, coïncidence ou machiavélisme?... Toujours est-il que l'antisémitisme se manifeste bientôt ouvertement.

Les milieux de l'extrême droite belliqueuse se déchaînent. Par anticipation, le mensuel fasciste "The Cross and the Flag" (La Croix et le Drapeau) publiait dès 1949 une série d'articles intitulée: "Les Juifs possèdent la bombe atomique". Dans le numéro de mai, on lit: "L'âpre volonté des hommes de gauche et des Juifs en général d'arracher le

contrôle de la bombe atomique des mains des militaires ne peut être ignorée; Il ne serait pas étonnant que non seulement les secrets de la bombe atomique, mais les produits nécessaires à sa fabrication aient été volés par eux" (...)

Dans le genre sérieux, quoique transparent, le *New York Times* écrit (26 décembre 1951): "Il n'y a pas d'espions à l'usine atomique de Ridge -contrairement à Los Alamos- parce que le personnel est essentiellement de pure race anglo-saxonne du Tennessee oriental" (Cité par Jacques Madaule: "Ils étaient Juifs", in "Le chant interrompu", ouvrage collectif, Gallimard, 1955).

LES STRUCTURES JURIDIQUES ACTUELLES PEUVENT-ELLES CONDUIRE À UNE AFFAIRE DREYFUS?

L'affaire Dreyfus, c'est l'affaire d'un homme broyé par le système judiciaire aux mains du pouvoir politique, du pouvoir d'une armée revancharde. L'affaire Dreyfus, c'est un crime judiciaire commis au nom de l'armée et de la raison d'Etat. Le Capitaine Dreyfus est Juif et il est accusé d'avoir trahi la patrie au bénéfice de l'Allemagne. Le Capitaine Dreyfus devient un bouc émissaire, une victime expiatoire nécessaire à l'armée avide de revanche du fait de la cuisante défaite de 1870; à la presse qui à un pouvoir sans limite après la loi de 1881; au "politique" qui trouve avec cette affaire un nouvel exutoire. L'affaire Dreyfus devient un enjeu et un mythe, avec la naissance des "intellectuels", d'une gauche "humaniste et progressiste", de "l'idée de justice indépendante garante des libertés individuelles" qui fera dire à Clemenceau: "Si le droit d'un homme est lésé, c'est le droit de tous qui est menacé". L'Affaire Dreyfus a existé parce qu'elle reposait sur un système judiciaire déficient, voire inexistant:

"fait de livrer ou de rendre accessible à une puissance étrangère, à une entreprise ou organisation étrangère, ou sous contrôle étranger ou alors l'agent de renseignements, procédés, objets, documents donnés, informés ou fichés dont l'exploitation, la délégation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation".

LES ORGANES JUDICIAIRES

C'est un Conseil de Guerre qui a jugé et condamné à deux reprises Dreyfus. Il est composé exclusivement de militaires, qui sont donc, par définition, dépendants d'une hiérarchie. Cette juridiction d'exception qui jugeait en dernier ressort (absence du deuxième degré de juridiction) obéissait aux ordres. Aujourd'hui, à une exception près, ce sont les Tribunaux de l'ordre judiciaire indépendant et inamovible qui jugent les actes de trahison de militaires.

LES DROITS DE LA DÉFENSE

Dreyfus a été jugé à partir de documents secrets qui ont été communiqués par un militaire dans le cours du délibéré sans que cela soit mentionné et sans que son avocat ait pu en prendre connaissance. Aujourd'hui, la procédure est totalement différente et tout le dossier peut être obtenu en copie par la défense.

POURQUOI UNE AFFAIRE DREYFUS PEUT-ELLE ENCORE EXISTER?

L'Histoire ne se répète pas. Le contexte économique et social est différent; cependant, on constate à travers "les affaires" qu'au nom de

la raison d'Etat, on est capable d'emprisonner. En effet, le pouvoir judiciaire indépendant et inamovible, n'a de force et de vigueur que par la richesse des hommes qui l'exercent et celle des hommes qui n'acceptent pas l'injustice. La richesse de tous ceux, militants, citoyens, qui du plus bas au plus haut niveau, participent à l'éveil des consciences.

Les exemples sont légion des erreurs judiciaires. De l'enquête préliminaire au jugement de condamnation, on constate quelquefois au nom de la raison d'Etat que l'on brade, voire que l'on ignore, pire encore que l'on dénie l'idée de justice. Les gendarmes de l'Elysée se sont compromis en 1983 avec une affaire appelée "les irlandais de Vincennes" que l'on a à tort accusés d'être des terroristes. Pour ce faire, il a été prouvé que des gendarmes ont apporté de fausses preuves, armes, etc..., au domicile des Irlandais pour les compromettre. Les écoutes téléphoniques du *Canard Enchaîné*, d'avocats, voire de citoyens, pratiquées en toute illégalité par les services de police ou services secrets, démontrent qu'à tous les stades, la conscience des gens de justice comme de tous les citoyens doit toujours rester en éveil. Ainsi, aujourd'hui, c'est l'IGS (Inspection Générale des Services) qui est critiquée (*Le Monde* du 8/10/94). et l'on explique que le "zèle suspect du premier cabinet de discipline de l'IGS fit de l'inspecteur de la BRI un coupable idéal : signalement inexact, identification peu spontanée, témoignage sollicité, accusation tardive, alibi ignoré, interrogatoire anti daté". Autant d'éléments qui permettent de dire à J-D. Bredin : "tout combat pour la justice se réclame de l'affaire Dreyfus".

Pierre Mairat
Avocat, membre du Bureau national
du MRAP

Pour convaincre que la sentence était légitime, il fallait faire feu de tout bois. Malgré les mensonges, les manoeuvres, les faux, l'essentiel manquait pourtant, à Washington, comme précédemment à Paris : les aveux, seuls capables de dissiper tous les doutes et de tarir les protestations.(...)

A CE JOUR, JUSTICE N'EST PAS RENDUE

Dans l'affaire Rosenberg, la réalité rejoint la fiction, la dépasse en horreur. L'arrestation, l'inculpation, puis la condamnation d'Ethel, à qui on ne peut reprocher que son soutien moral à son mari, sont notamment des moyens d'exercer une pression sur celui-ci. On lui met le marché en main: s'il avoue, elle sera épargnée. Elle s'indigne de ce chantage dans une lettre bouleversante, prête à mourir de la même injustice que lui.

C'est à tous deux, alors, que va cette proposition aussi infâme que paradoxale. A quelques pas de la chaise électrique, l'Etat américain les harcèle jusqu'à la dernière minute. Une ligne directe relie la prison de Sing Sing à la Maison Blanche, où le Président Eisenhower signera la grâce aussitôt qu'ils auront accepté enfin de se dire coupables. Les agents du FBI, au seuil du lieu d'exécution, disposent d'un questionnaire auquel Julius devra répondre sur le champ. Une seule question concerne Ethel: "Votre femme était-elle au courant de vos activités?"... Preuve éclatante, s'il en était besoin, qu'aucune preuve n'existait contre elle.(...)

Les deux affaires montrent comment, sous prétexte de protéger la nation, des gouvernants et les forces rétrogrades qui les appuient, parviennent à manipuler l'opinion, sur fond de crise et d'angoisse, en misant sur des procès truqués contre des innocents dûment sélectionnés, sur les préjugés racistes, les passions aveugles et le terrorisme idéologique.(...)

L'affaire Dreyfus est l'un de ces moments importants depuis 1789, où se modèlent et s'enrichissent en France une conception et une pratique spécifiques des Droits de l'Homme, de la laïcité et de la solidarité humaine, de la Droite et de la Gauche, de la séparation des pouvoirs, ou encore de la nation, de l'alliance combative entre intellectuels et ouvriers. Même si, pour l'extrême droite, c'est l'occasion de rajuster les vieux thèmes de son activisme; si les conflits économiques et sociaux ne perdent rien de leur acuité, tandis que d'autres formes de racisme prospèrent au nom de la République dans l'Empire colonial en expansion. Il a fallu douze ans de batailles pour que s'achève l'affaire Dreyfus proprement dite, jusqu'à la réhabilitation complète du condamné.

Aux Etats-Unis, le 19 juin 1953, l'admirable avocat des deux martyrs qui venaient d'être exécutés, Emmanuel Bloch, déclarait: "L'affaire Rosenberg ne fait que commencer". 41 ans plus tard, justice n'est toujours pas rendue.

Albert Lévy
Ex-secrétaire général du MRAP

LES INSTRUMENTS POUR LA LUTTE CONTRE L'INJUSTICE

La question de savoir si une Affaire Dreyfus serait possible aujourd'hui, je répondrai oui, au risque de heurter. Il y a aujourd'hui des processus pratiques et des logiques qui ressemblent à celles qui ont présidé à l'Affaire Dreyfus. La condamnation de Dreyfus a été le résultat de la défaite de la justice, de l'Etat de droit et de la vérité. Elle a aussi été possible par l'indifférence.

L'indifférence est aujourd'hui évidente si l'on observe la faiblesse des mobilisations, l'absence de sursaut collectif devant la montée des intolérances et des attaques permanentes contre les droits des immigrés. Quant au recul de l'Etat de droit, il s'est vérifié avec l'affaire de Folembay. L'Etat, nous en sommes d'accord, se doit de prendre des mesures pour assurer la sécurité de la population. Mais dans cette affaire, les avocats n'ont pas pu voir leurs clients, les assignés à résidence ont été expulsés sans être jugés et ce, malgré le principe du droit à la défense qui est normalement garanti par la loi. N'y a-t-il pas similitude avec le procès Dreyfus qui a été émaillé d'irrégularités dans le domaine de la justice et notamment par le fait que le droit de la défense n'ait pas été respecté. La leçon de cette affaire de Folembay doit nous interpeller car ce sont les fondements de la République qui sont menacés au nom d'une certaine raison d'Etat. C'est Charles Pasqua lui-même qui déclarait il n'y a pas très longtemps: "l'Etat de droit s'arrête là où commence la raison d'Etat".

Autre exemple: l'affaire de Saadia dans laquelle le droit d'être défendu par une association peut parfois entraîner des circonstances aggravantes. Voilà une personne qui a assisté à un contrôle de police et qui, pour avoir osé donner son avis à sa soeur qui l'accompagnait, a vécu une véritable cauchemar. Elle a été conduite au poste de police où elle a été retenue pendant 8 heures et la machine s'est emballée à partir du moment où les policiers ont appris que sa soeur avait téléphoné au MRAP. Elle doit comparaître prochainement devant le Tribunal Correctionnel pour outrage à agents.

L'affaire Dreyfus n'aurait pas existé si la victime ne s'appelait pas Dreyfus. C'est l'antisémitisme qui a conduit Dreyfus à la condamnation. Aujourd'hui, force est de constater que l'état du racisme dans notre société ouvre la porte à toutes les dérives. Quatre Français sur dix se déclarent plus ou moins racistes. Le racisme anti-maghrébin a une prise visible, mais l'antisémitisme ne désarme pas. Pour preuve, un sujet donné à 12 étudiants en DESS de sociologie à Nantes sur la déportation: "Pour quelle raison à votre avis les juifs des différents pays et dans leur majorité ont accueilli la déportation entre 1939 et 1942 comme un fait inéluctable (raisons cliniques et pas seulement sociologiques)?"

RÉSISTER À LA CULTURE DU FANTASME

Et puis, voici une entreprise à Rennes qui ose nommer *Dachau* un caleçon à rayures qu'elle met à la disposition de ses clients! Enfin, comment ne pas s'inquiéter de ces petits Drumond qui ont pignon sur rue, qui captent un électoral important sur des thèmes qui, hier, désignaient à la vindicte publique les Juifs et aujourd'hui font porter aux immigrés la responsabilité de tous les maux de notre société donc des responsables a priori. Comment ne pas s'inquiéter aussi des agissements de ces négationnistes? Il faut rappeler ici qu'une association ouvertement négationniste -l'ANIV- a été déclarée c'est dans le Journal Officiel de la République Française et qu'il a fallu près de deux ans de mobilisation de notre Mouvement pour obtenir sa dissolution.

Dreyfus, c'est la défaite du courage, la culture du fantasme. Comment ne pas voir aujourd'hui dans l'affaire de Taslima Nasreen une victoire de la lâcheté? Comment ne pas s'interroger sur les qualificatifs utilisés par un certain nombre de commentateurs, où triomphe la notion sous-entendue de "presque Français"? Ne parle-t-on pas de *Français-Musulman* ou de *jeunes harkis* comme si harkis était une nationalité.

Que faire? Conjuguer et décliner infatigablement au pluriel et au singulier quatre verbes: résister, éduquer, promouvoir et combattre. Il faut résister. Si notre combat pour les valeurs qui sont les nôtres se heurte à des incompréhensions, à une opinion peu disponible, il nous faut sans cesse nous souvenir qu'il y a 50 ans les Résistants étaient minoritaires dans une France vichyste et que l'opinion est mouvante. Il faut éduquer, par l'exercice de la mémoire notamment; au sens où l'entretien de la mémoire peut contribuer à mettre en éveil la vigilance des consciences. C'est le sens de notre rencontre sur l'Affaire Dreyfus. C'est aussi le sens de nos mobilisations tenaces et permanentes autour de la mémoire, celle du 17 octobre 1961 par exemple.

Il faut promouvoir et faire avancer la citoyenneté. C'est dans les décors de la citoyenneté mutilée et dans l'humiliation des exclus de la société que se niche le racisme comme exutoire. Si, en France, les gens les moins cultivés et surtout les plus frappés par la crise, sont perméables au racisme, notre action contre ce cancer ne saurait faire l'économie d'une revendication des droits et de la dignité pour tous, seuls susceptibles de restaurer la confiance en soi et en l'avenir. Il nous faut combattre: nous disposons d'une loi qui permet de traduire en justice les personnes qui se rendent coupables de délit à caractère raciste. La loi est l'un des instruments indispensables pour combattre le racisme, mais elle mériterait une application plus ferme qui lui conférerait un vrai rôle de prévention et de dissuasion.

Mouloud Aounit
Secrétaire général du MRAP

DOCUMENT PRÉPARATOIRE

Le congrès de l'association se déroulera les 3, 4 et 5 février 1995 à Paris.

Nous publions ici un document préparatoire, issu de la discussion du Conseil national du 15 octobre.

Ce document a pour objectif de présenter un cadre préparatoire, servant de base de réflexion à l'ensemble des adhérents. Le congrès doit être l'occasion de faire le bilan dans un souci de vérité et de réalité; nous devons analyser ce que le MRAP a fait dans la première période, compte tenu du contexte particulier, de l'état de la société et de nos moyens. Ce bilan, fait dans un esprit de responsabilité, doit nous amener à réfléchir sur nos pratiques.

Le but du congrès est de préparer "l'après congrès", c'est à dire l'avenir de notre mouvement. Notre congrès sera un moment déterminant pour nos adhérents mais aussi par rapport aux réponses aux attentes que nous serons capables de formuler compte tenu de l'état du racisme aujourd'hui.

1 ANALYSE DE LA SITUATION

Notre congrès va s'ouvrir dans un contexte grave et difficile. Grave en raison de l'état de la société et de la capacité actuelle d'intégrer le racisme comme une "opinion". Le racisme s'affirme, "s'idéologise" (poids électoral de Le Pen et de De Villiers). Le racisme forge son comportement au niveau de l'attitude des élus, de l'acceptation par une majeure partie de l'opinion publique. La situation est grave car les résistances s'amenuisent, les repères sont brouillés, les remparts sont quasiment inexistant: l'Assemblée Nationale a légiféré sur un droit constitutionnel, le droit de manifester, sans aucune réaction, ce qui a permis à l'Assemblée d'aggraver le texte présenté initialement.

Cela ne fait que confirmer ce que nous disons depuis longtemps: les lois qui attaquent les droits des immigrés s'inscrivent dans une logique de précarisation de tous les droits. Or, face à ces dénis de droits, on ne peut que constater la faiblesse de la mobilisation des organisations amies et l'indifférence de la population. Parallèlement à la montée des racismes, on assiste à un recul sans précédent de la citoyenneté, à un processus de désintégration permanente qui génère les logiques du bouc émissaire, l'émergence de réplis communautaires revendiqués en tant que tels.

L'expression du racisme est multidimensionnelle: antisémitisme chez certains jeunes issus de l'immigration, attraction certaine d'une frange de jeunes vers de faux refuges, notamment islamistes. La crise profonde de perte de confiance du politique en raison d'un certain nombre "d'affaires" ne peut que servir les Le Pen et De Villiers.

Sur le plan international, on assiste à une progression importante et spectaculaire de l'extrême droite (Italie, Belgique, Autriche...).

Dans la situation objective, la présence et l'action du MRAP sont aussi des éléments à prendre en compte. L'audience de nos idées s'est renforcée, nos comités locaux se battent pied à pied, et ils sont souvent au centre des actions de résistance à toutes les manifestations de racisme, de xénophobie, d'exclusion. Nous remportons de temps à autre des victoires sur le terrain. Cependant, beaucoup de militants disent: "on cautérise parfois, mais on ne guérit pas". La question centrale qui doit être débattue pour le congrès est: l'antiracisme aujourd'hui est-il à la hauteur des défis auxquels il est confronté? Il s'agit d'une question de fond qui doit mobiliser tout le mouvement compte tenu de la situation inédite à laquelle nous sommes confrontés.

2 COMMENT FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX ?

C'est l'une de nos questions clés. Comment mieux faire passer notre voix aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de notre mouvement? Il arrive que nos adhérents eux-mêmes aient une vision très réductrice de ce qu'est le MRAP. Cela est dû d'abord au rôle réducteur des médias à notre sujet. Certains suggèrent que le combat du MRAP soit axé uniquement sur l'immigration. Cela est faux et injuste: c'est oublier toutes nos campagnes sur la défense de la citoyenneté (logement par exemple), la campagne de sensibilisation pédagogique sur le thème "un raciste c'est quelqu'un qui se trompe de colère", c'est oublier le travail de mémoire au sens actif ("se souvenir pour l'avenir") autour du 17 octobre, des "oubliés de l'histoire", etc.. C'est oublier tout le travail juridique autour de la loi 1972 et la bataille permanente pour la faire appliquer.

Opposer la prévention aux actions de solidarité est un faux problème dû à un manque de compréhension et d'analyse de l'ensemble des activités du mouvement dans le contexte actuel.

Comment sortir d'une telle situation? Il faut être très vigilant sur des processus de négations des droits (on arrête des gens sur ce qu'ils sont et non sur ce qu'ils ont fait). Le rôle du congrès devrait être de réfléchir et d'essayer de répondre à la question: "que faire pour créer un sursaut indispensable dans un contexte où l'opinion publique n'est pas favorable?"

Des avancées en matière d'action et de développement existent dans le Mouvement: elles méritent d'autant plus notre attention qu'elles se déroulent, c'est vrai, dans un contexte de recul ou de régression. Comment prendre appui sur ces avancées qui peuvent être porteuses d'un éclairage pour l'avenir?

3 TROIS PISTES DE RÉFLEXION

• Qu'est-ce qu'être raciste aujourd'hui? Pourquoi et comment devient-on raciste? Quel antiracisme devons nous développer dans le contexte actuel?

• Quelle alternative pouvons nous proposer? Quelles actions proposées pour entraîner le mouvement progressiste dans le combat à mener?

• Quel MRAP souhaitons-nous? C'est à dire un MRAP pour qui? Avec Qui? Comment?

Le MRAP a gagné en crédibilité mais il a encore beaucoup à gagner. L'identité et la spécificité du MRAP ne sont pas suffisamment perçues. MRAP pour qui? Quelle lecture antiraciste sur les projets de société ou sur les questions internationales devons-nous avoir? Jusqu'où va "l'amitié entre les peuples"?

La dimension européenne ne doit pas être oubliée dans notre congrès. La France est le premier pays à avoir adopté une législation pénale contre le racisme, et les autres pays européens ne manifestent aucun enthousiasme pour la suivre sur ce terrain. Il est de temps à autre question d'harmonisation mais le risque est grand de voir celle-ci se faire par le bas.

Les luttes contre le racisme, dans d'autres pays, revêtent des formes quelquefois déconcertantes pour nous, lesquelles s'inscrivent dans la logique historique et sociale de ces pays. En poursuivant notre politique propre, nous devons essayer de tenir compte de l'expérience des autres. Le rapport entre "racisme au Nord" et "sous-développement au Sud" est indiscutable, mais pas évident pour tout le monde dans toutes ses dimensions. Cela doit faire l'objet de notre part d'une attention croissante. Il faut montrer que la question Nord/Sud est fondamentale pour l'Europe et que les Etats ne la traitent que de façon négative, par le cordon sanitaire. Cette situation, si elle se prolonge, est hautement explosive.

Le MRAP, avec qui? En développant ses propres analyses, le MRAP met les "politiques" devant leurs responsabilités. Plus que jamais, notre Mouvement doit être complètement indépendant de la "politique" comme sphère des pouvoirs, ce qui exclut par principe parmi nous toutes pratiques d'entrisme et de tendances.

Le MRAP comment? Comment ne pas être à la remorque d'une actualité? Comment concilier la gestion du réactif et inscrire dans la durée des actions conséquentes? Comment ne pas être uniquement en "état de résistance"? Bien que "l'état de résistance" ne soit pas fait que de contre et le réactif n'est pas que du "contre"; être "contre" quelque chose, c'est en même temps être "pour" autre chose; ainsi, nous nous insurgeons "contre" les nouvelles dispositions du code de la nationalité

parce que nous sommes "pour" une véritable citoyenneté. "L'état de résistance" est fait d'actions de résistance et aussi d'actions qui se développent dans la durée; par ailleurs, nous risquons d'être toujours plus ou moins à la remorque de l'actualité, même dans "les actions conséquentes".

Cela nécessite de mieux concevoir l'antiracisme de proximité défini au dernier congrès et son corollaire : le développement, qui n'est pas suffisamment pris en compte par l'ensemble du mouvement, il faut chercher à inscrire dans la durée des actions conséquentes de formation de l'opinion, de prévention, d'éclairage politique. Comment rendre compréhensibles nos arguments et comment toucher ceux qui sont "contaminés" par les idées racistes? Comment créer les conditions de la réalisation de nos objectifs? Ces questions sont indissociables de la bataille pour le renforcement de notre mouvement. Il y a en effet un hiatus entre ce que nous sommes et ce que nous devons faire. Comment mettre en oeuvre sur ce terrain ce qui a été décidé à chaque instance de notre mouvement?

Nous sommes aujourd'hui dans une situation inédite, c'est à dire sans repère. Certes, les repères du passé peuvent nous éclairer mais nous devons être à la recherche de nos propres repères : notre combat doit se situer dans le contexte national et international aujourd'hui. Le développement ne peut être dissocié de l'identité de notre mouvement. Cette question est fondamentalement liée à la réponse à la question "quel MRAP voulons-nous" ?

4 STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT

Les statuts sont-ils encore adaptés à la réalité numérique du mouvement et à ses objectifs? Comment mieux resserrer les liens entre les comités locaux, les fédérations et le national? N'y a-t-il pas trop de lourdeurs qui nuisent à l'efficacité?

5 MODALITÉS

Le congrès doit être l'expression collective du mouvement ; or, un tiers des adhérents sont des adhérents isolés. Comment les associer à cette préparation? La réussite d'un congrès dépend de sa préparation : le congrès ne doit pas commencer le 3 février mais aujourd'hui même. Les participants doivent être de véritables porte-parole; il faut sortir de la parole singulière par laquelle le délégué ne représenterait que lui-même. Il doit être le reflet du mouvement, c'est à dire des adhérents qu'il représente.

Le Conseil national propose de donner toute la souplesse nécessaire à l'organisation des assemblées générales qui prépareront ce congrès. Dans le souci d'être entièrement à l'écoute de l'ensemble du Mouvement, le Conseil national propose que des membres du Bureau national puissent être invités à ces Assemblées qui devraient se tenir le plus rapidement possible. Enfin, les contributions individuelles et collectives doivent dès que possible commencer à parvenir au siège à l'attention du collectif de préparation du congrès.

UNE PRUDENTE EXCITATION

C'est à titre de témoignage strictement personnel que l'auteur de ce texte raconte ce que fut pour lui le terrible drame irlandais et de quelle manière il a perçu ce qu'il faut bien considérer comme l'ouverture de l'ère de la paix. Nous l'en remercions.

J'avais huit ans quand la violence a éclaté dans les rues de l'Irlande du Nord. J'avais déjà conscience à cet âge-là de la colère et de la peur que ces événements qui se déroulaient à proximité, à 50 kilomètres de chez moi, suscitaient dans mon entourage. J'ai en effet grandi dans une petite ville du Comté de Leitrim à la frontière du Fermanagh en Irlande du Nord, là où est né l'écrivain John McGahern, bien connu en France. Pourtant je n'avais jamais visité le nord avant ma dix-neuvième année, quand j'y suis allé avec des amis de Derry, alors que j'étais étudiant à Dublin. Jusqu'à cette visite inaugurale, l'Irlande du Nord n'avait d'existence pour moi qu'à travers les livres d'histoire à l'école, les débats à la maison et les reportages des médias. Je me rappelle la colère et l'effroi que, même enfant, je ressentais face au sentiment d'injustice qu'éprouvait la communauté nationaliste et catholique. Je me souviens de mes parents, bien que non républicains, pleurant ouvertement lors du massacre de *Bloody Sunday* en 1972(1). Et du sentiment de juste châtement quand l'ambassade britannique à Dublin fut plastiquée quelques jours plus tard. Je me souviens aussi de l'arrivée dans notre ville des réfugiés de Derry et de Belfast à la suite des pogroms dans les quartiers catholiques.

Avant tout, c'est la peur qui est restée gravée dans ma mémoire. Je sentais cette peur partout, aussi bien chez mes parents que chez les politiciens et dans les médias. Ce n'est que bien plus tard que j'ai trouvé les mots pour la décrire. Le conflit de l'Irlande du Nord posait un problème fondamental dont je ne me doutais

pas : c'était la légitimation de l'Etat du Sud.

J'ai vu les initiatives politiques pour contenir le problème se succéder; les accords de Sunningdale, l'assemblée locale, les accords anglo-irlandais. Et je les ai vus échouer les uns après les autres sans parvenir à une paix juste et durable. Et puis, dans les années 80, je suis venu habiter Londres. Ici, j'ai découvert combien il était problématique d'être irlandais. Alors que j'avais beaucoup réfléchi sur l'Irlande du Nord et sur les rapports historiques entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, je ne m'étais jamais vraiment demandé ce que signifiait le fait d'être irlandais. En arrivant en Angleterre, je devenais irlandais d'une façon que je ne connaissais pas. Les gens me disaient : "Ah, vous êtes irlandais" : j'avais l'impression de représenter un spécimen zoologique rare. Il y avait là au mieux la découverte d'une différence et au pire un réel sentiment de supériorité chez mon interlocuteur. On m'imposait souvent le rôle d'*Irlandais de service* et je devenais malgré moi une espèce de référence à tout ce qui touchait à l'Irlande. On attendait de moi à la fois le talent artistique d'un Joyce ou d'un Beckett et la pesanteur de Paddy, un personnage caricatural des bandes dessinées. Je me rendais compte de l'existence du racisme britannique à l'égard des Irlandais qui remontait à la colonisation de l'Irlande et qui donnait à l'Irlandais l'image du "sauvage originel". Etre irlandais en Angleterre revenait à être perçu comme sans intelligence, sale, instable, ivrogne et fondamentalement violent. Cette racialisation est évidente dans les médias et à travers l'expérience individuelle des

Irlandais. L'Irlandais c'est le seul parmi plusieurs candidats qu'on interroge sur sa consommation d'alcool lors d'un entretien d'embauche; c'est cette femme qui se voit refuser un travail dans une pharmacie "parce qu'on ne peut pas faire confiance aux Irlandais"; c'est cette employée dans un aéroport licenciée parce que sa présence posait un problème de sécurité ou telle autre personne travaillant dans une entreprise sous contrat avec le ministère de la Défense qui se voit refuser une promotion pour la même raison.

UN ESPACE DE COMMUNAUTÉS DIVISÉES

Enfin je découvrais cette terrible loi dite anti-terroriste qui pèse sur l'ensemble de la communauté irlandaise en Grande-Bretagne, véritable loi scélérate fondée sur le préjugé et qui a permis l'arrestation de 90 000 personnes, alors que seule une infime proportion s'est avérée coupable des faits reprochés. Cette loi permet de situer dans quel contexte des erreurs judiciaires graves ont eu lieu; ce fut le cas des **six de Birmingham** et des **quatre de Guildford**(2). L'un des **Guildford 4** a récemment remarqué que cette loi avait pour but de terroriser la communauté irlandaise en Grande-Bretagne. L'aspect fondamentalement anti-irlandais de ces scandales juridico-politiques invite à un parallèle avec l'antisémitisme de l'affaire Dreyfus.

Venons-en au processus de paix qui a fait la une de l'actualité. J'ai suivi sa préparation avec un mélange égal de fascination, d'espoir et d'angoisse. Pour la première fois depuis mon enfance, j'ai le sentiment que nous sommes au seuil d'un règlement bien plus significatif que toutes les tentatives passées. Je ne sais pas où tout cela va nous mener dans les années à venir mais en écoutant des politiciens comme John Hume(3), on peut penser que l'Irlande du Nord sera moins autoritairement liée à la Grande-Bretagne qu'elle l'est aujourd'hui. Il n'y aura pas d'Irlande unie dans le court terme. Mais je

pense que les deux gouvernements et la plupart des acteurs politiques commenceront à reconnaître que l'Irlande du Nord représente un gouvernement sans consensus, un espace de communautés divisées où l'Etat lui-même manque de légitimité. Aussi l'Etat lui-même a-t-il besoin d'être reconstruit. Toutes les initiatives passées s'étaient limitées à entreprendre des réformes dans le contexte des structures existantes. La nouvelle initiative offre la possibilité d'un règlement plus global mais il est encore trop tôt pour le considérer comme irréversible.

UN DÉSIR IMPÉRIEUX D'APAISEMENT

Sur une note plus personnelle, je voudrais dire que mes amis irlandais et moi avons éprouvé un sentiment de soulagement après que l'IRA ait annoncé l'"arrêt complet des opérations militaires". C'est comme si l'on avait ôté de nos épaules un lourd fardeau de peur et de responsabilité. La crainte des rafles policières s'est tout d'un coup évanouie et nous ressentons cette initiative comme la conquête de l'avantage moral par la partie irlandaise du conflit. Nous pouvons désormais en tant qu'Irlandais marcher la tête haute. Depuis l'annonce de ce cessez-le-feu, on parle beaucoup de réconciliation sans vainqueurs ni vaincus, mais dans le respect des différences et selon une souveraineté partagée. Quel bonheur! J'ai même entendu un ministre du gouvernement irlandais envisager la disparition du racisme envers les Irlandais en Grande-Bretagne; mais hélas, le lendemain j'ai lu dans un journal la nouvelle d'une attaque raciste contre un écolier irlandais à Cheltenham.

J'ai visité hier une exposition sur la mode, la cuisine et les arts irlandais dans un grand magasin à Londres, Simpsons de Picadilly. C'est la première fois que je vois un tel étal de produits irlandais en Grande-Bretagne, et de surcroît c'était le fruit d'une initiative commune du Nord et du Sud de l'Irlande. Un premier essai de promotion positive depuis l'ouverture de l'ère de la paix.

Pour l'avenir, j'espère personnellement voir l'unification de l'Irlande parce que cela serait, à mes yeux, la seule manière de faire naître une démocratie laïque et pluraliste; nous pourrions enfin laisser derrière nous ce que James Connolly(4) appelait "le carnaval de la réaction", un carnaval infligé aux deux parties de l'Irlande par sa propre division. Pour aller vers cette Irlande unifiée, il faudra certainement beaucoup d'honnêteté dans la transmission de la mémoire, de véritables actes de pardon, et un désir impérieux d'apaisement. Certains ont dit que la communauté unioniste aurait besoin d'une figure comme De Klerk; peut-être. S'il fallait leur offrir une figure historique, il faudrait penser à Wolfe Tone(5) qui, s'appuyant sur les idées de la Révolution française, forgea un puissant mouvement, les *United Irishmen*, unissant protestants, catholiques et non-croyants dans la lutte contre le joug britannique. Dans l'absence d'une telle inspiration, il ne nous reste que les hurlements de Paisley(6): "Pas un pouce". Aveuglé et manquant singulièrement d'imagination, il ne voyait pas que ce qu'il redoutait se réalisait, pouce par pouce.

Je suis en définitive plein d'une prudente excitation.

*Seamus Taylor
traduit de l'anglais par
Paddy Farrington et Cathie Lloyd*

(1) L'armée britannique a tiré sur une foule qui manifestait de manière paisible pour les droits civiques en Irlande du Nord faisant de nombreuses victimes

(2) Travailleurs immigrés irlandais injustement accusés d'actes terroristes en Angleterre et incarcérés pendant quinze ans. Ils ont été libérés récemment et reconnus innocents par la justice

(3) Dirigeant du parti SDLP (Social Democrat and Labour Party), principal parti nationaliste et progressiste en Irlande du Nord

(4) Théoricien marxiste, dirigeant du mouvement irlandais et de l'insurrection de 1916 suite à laquelle il fut exécuté par les forces britanniques

(5) Une des grandes figures historiques du mouvement nationaliste et dirigeant de la grande révolte de 1798

(6) Leader de la fraction réactionnaire et intégriste protestante d'Irlande du Nord

COMMÉMORATION DU 17 OCTOBRE

Plusieurs dizaines de personnes et d'associations se sont retrouvées, à l'appel du MRAP, le 17 octobre dernier au Pont Saint-Michel pour commémorer la ratonnade du 17 octobre 1961. Extrait du discours du secrétaire général du MRAP.

Il y a 33 ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sanglantes de notre Histoire. Ce jeudi noir, vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu imposé par un certain Maurice Papon. Ce jour-là des manifestants, hommes, femmes et enfants, dont beaucoup s'étaient endimanchés, allaient vivre un cauchemar. A 20h.15, la police charge, matraque, tire sur la foule, embarque des manifestants. Toute la nuit, la traque se poursuit terrible. Plusieurs centaines sont ligotés vivants, noyés dans la Seine. D'autres seront matraqués dans les commissariats. Derrière nous, dans la cour de la Préfecture, sous les yeux du Préfet, M. Papon, on dénombrera plusieurs dizaines de victimes. Ce jour-là, la peur et l'indifférence ont cédé devant les brutalités de ce qu'il faut appeler une "ratonnade": 200 Algériens ont été tués; 11 528 raflets et parqués pendant plusieurs jours à la Porte de Versailles ou au Stade Pierre de Coubertin.

Si le MRAP est aujourd'hui présent, comme il l'était déjà le 8 novembre 1961 en organisant un meeting à la Salle Lancry pour protester contre cet acte barbare, et présent aussi le 11 novembre, en mobilisant plus de 2 000 personnes dans les rues de Paris, c'est parce que l'action contre le racisme suppose une mobilisation permanente contre toutes les exclusions et notamment l'exclusion de la mémoire.

Trente ans ont été nécessaires avant que la chape de plomb qui pèse sur la tragédie du 17 octobre commence à se lever un peu. Certes, les combats du MRAP et d'autres ont contribué à lever

une partie du voile sur cette période; cependant nous ne pouvons aujourd'hui nous en satisfaire, il faut le reconnaître. Aujourd'hui encore, la France n'assume pas encore totalement son histoire.

Une étude portant sur 7 manuels d'Histoire de classe de terminale menée par des enseignants, membres du MRAP, montre à quel point il est encore difficile d'aborder le chapitre de la guerre d'Algérie: 3 de ces livres ne traitent pas de la guerre comme d'une guerre coloniale, mais l'abordent exclusivement dans son rapport à l'évolution politique intérieure française; un autre pare le mot guerre de guillemets; les autres utilisent un vocabulaire non dénué d'ambiguïté parlant de cancer algérien; enfin un seul fait référence au 17 octobre.(...)

Nous revendiquons aussi que soit révisée la loi de 79 sur les archives qui les rend inaccessibles. Faudra-t-il attendre qu'il n'y ait plus une seule mémoire vivante pour qu'on sache ce qui s'est passé précisément durant cette période et notamment ce qui s'est produit à la préfecture de Paris?

Autre fait significatif de cette journée portée disparue: l'inacceptable impunité. Comment accepter, en effet, que M. Maurice Papon, délégué aux affaires juives de la Préfecture de Bordeaux durant l'Occupation, responsable de la déportation de plusieurs centaines de Juifs ne soit pas jugé de ses crimes? Celui-là même qui fut préfet de Paris durant dix ans et le chef d'orchestre de cette "ratonnade"? Comment accepter, au nom de la mémoire de toutes ces victimes et au nom d'une certaine idée de la morale, que ce fonctionnaire ait accédé, malgré un très lourd passé, aux

responsabilités publiques les plus hautes telles que ministre de la République dans le Gouvernement Barre de 1978 à 1981?

Si nous avons des leçons à tirer de ce passé pour le présent et pour l'avenir, c'est une mobilisation permanente contre l'indifférence et la peur. Au-delà de la commémoration, notre réponse est la solidarité effective et concrète.

Car l'indifférence fut présente le 17 octobre 1961 dans l'attitude d'une partie de la population, dans ce silence qui s'apparente à de la complicité. Il y eut des badauds pour aider les policiers à arrêter ceux qui tentaient de se cacher; des conducteurs de la RATP réquisitionnée pour une sale besogne. Ce type de comportement pèse encore aujourd'hui sur des logiques, des pratiques et des lois qui prennent en otage l'Autre, celui qui est différent parce qu'inunigré, celui qui est un suspect a priori, celui sur qui on fait peser tous les maux de notre société. (...)

Comment ne pas être solidaires de ces démocrates algériens qui sont contraints à demander l'accueil en France et qui, par l'attitude du gouvernement et de l'administration en général, sont victimes de non-assistance à personnes en danger.

J'ai conscience que ce combat contre le racisme et contre l'oubli, est difficile dans une société sans repères; mais c'est très précisément cette fonction du devoir de ne pas oublier et de la mobilisation sur des valeurs qui fondent toute démocratie, que nous pourrions juguler les maux encore plus graves qui nous guettent.

Mouloud Aounit

UN FILM À VOIR LUMIÈRE NOIRE DE MED HONDO

Adapté du roman de Didier Daeninckx, du même titre, paru en 1987 (chez Gallimard), ce nouveau film de Med Hondo était en préparation depuis plusieurs années. Et comme toujours, comme *Sarraounia* notamment, Hondo a tenu parole. Le contexte est clair: il s'agit de la France de la "première cohabitation" et M. Pasqua en est un protagoniste invisible mais omniprésent. Souvenez-vous des Maliens et du charter... Un vrai polar, une vraie histoire ou plutôt plusieurs histoires en une... Un très bel accompagnement musical.

Sortie en salle à Paris le 30 novembre.

"FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ"

Rendez-vous le 10 décembre

Sous ce titre évocateur et selon notre orientation confirmée lors du dernier Conseil National, nous entendons renouveler le visage de notre campagne pour la régularisation des "sans papier" et sensibiliser l'opinion publique. Nous lançons ce défi car nous sommes convaincus que la population de France est, dans sa majorité, antiraciste, démocrate et humaniste à condition qu'elle sache la vérité.

Le MRAP a de grandes difficultés pour médiatiser les atteintes quotidiennes aux droits de l'Homme dont nous sommes témoins. Aussi faut-il au maximum déclencher des actions locales unitaires, avec tous les groupes sociaux concernés (associations amies, Eglises...).

C'est pourquoi nos fédérations, nos comités locaux, nos permanences d'accueil et d'intervention doivent relever et consigner par écrit tous les cas dramatiques que nous rencontrons: jeunes parvenant à l'âge de 16 ou 18 ans renvoyés loin de leurs familles

installées en France parce que les ayant rejoint hors procédure légale de regroupement familial et donc reconduits dans un pays où ils n'ont plus aucune attache; familles éclatées par rejet de la procédure de regroupement familial; parents d'enfants français auxquels on refuse de reconnaître l'authenticité de leurs responsabilités parentales; couples mixtes ou non, séparés sine die; réfugiés authentiques de toutes origines, notamment ou algériens, reconduits au pays où leur liberté et leur vie sont en danger; grands malades ou grands infirmes étrangers reconduits dans leur pays; jeunes gens arrivés tout petits en France et bannis loin des leurs du fait de la "double peine"; familles et personnes vivant depuis de longues années en France "clandestinisées" par les pouvoirs publics et constamment menacées d'un retour forcé dans un pays où ils n'ont plus aucune attache.

Sur la base de cette réalité que nous refusons, provoquons dans l'unité avec tous les groupes associatifs possibles,

des conférences de presse, des réunions publiques où nous témoignons de ces violations quotidiennes des droits de l'Homme, de la famille et de l'enfant. Nous nous attacherons à faire remonter au siège national du MRAP ces divers témoignages et ces comptes-rendus de réunions en vue de produire un grand livre blanc destiné aux médias et aux pouvoirs publics concernés.

Une grande journée d'action est prévue par le MRAP pour le 10 décembre 1994 qui donnera lieu à un meeting-témoignage. Nous comptons également rédiger sous ce titre un tract en direction de l'opinion à faire massivement connaître avant comme après le 10 décembre 1994. Nous inviterons ce jour-là et les mois suivants les associations antiracistes, les Eglises, les syndicats, les partis politiques, à poursuivre avec nous cette action auprès de l'opinion publique et du gouvernement.

Francis Franet
Secrétaire National chargé
des Immigrés et des Réfugiés

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 48 06 88 00
Télécopie : 48 06 88 01

Directeur de la publication
Mouloud Aounit

Gérant bénévole
Martial Le Nancq

Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

Administration - gestion
Patricia Jouhannet

Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

Mise en page
Arco - Tél. : 48 50 18 11

Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10